

c'est premièrement qu'elle rende des comptes à la Chambre et que le ministre nous donne l'assurance que les sommes qui y sont investies servent véritablement les fins pour lesquelles elles ont été votées.

Monsieur le président, c'est le grand silence, et le député de Saint-Hyacinthe avait raison là-dessus.

Maintenant, si je prends une copie d'un contrat d'un coopérant, je peux lire ceci à l'article 11: il est entendu par Sa Majesté et convenu par le coopérant que, pendant la durée du contrat et pour une période de douze mois après que le contrat aura pris fin, le coopérant et les personnes à sa charge s'engagent à ne rien publier, à n'exprimer au public aucune opinion personnelle découlant de l'affectation du coopérant...

Monsieur le président, on force les coopérants à se fermer, à ne pas dire un mot. Je demande donc à l'honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures de dire lorsqu'il prendra la parole tantôt, combien de tous ces coopérants ont terminé leur engagement. Combien ont dû abandonner en chemin de leur propre gré? Combien y en a-t-il eu qui ont été expulsés par l'ACDI? Combien y en a-t-il eu par rapport au nombre total de coopérants, car cela paraît bien dans le rapport annuel? Est-ce que l'ACDI consulte ou rencontre ces coopérants qu'on envoie à l'étranger?

Monsieur le président, j'ai sur mon pupitre des preuves flagrantes à l'effet qu'on a envoyé des Canadiens dans certains pays d'Afrique francophone, non seulement en Côte d'Ivoire mais dans d'autres pays. J'ai des preuves à l'effet qu'on les a envoyés sans aucun contrat. Le contrat n'a été signé que six ou sept mois plus tard, une fois les coopérants rendus là-bas. Je connais des cas précis de gens à qui on avait promis de payer les frais de déplacement et qui n'ont jamais reçu les sommes en cause.

Monsieur le président, il me semble qu'il s'agit là de point précis et importants. Je demande aux ministériels, au lieu de trouver cela drôle, de nous aider à faire en sorte que les Canadiens soient fiers de l'aide que nous apportons aux pays en voie de développement. Il semble qu'un débat comme celui d'aujourd'hui sur l'Agence canadienne de développement international soit très rare, puisqu'il faut l'initiative de l'opposition pour en parler. Il me semble que cela devrait être l'occasion rêvée pour que le ministre prenne des engagements extrêmement précis devant la Chambre au sujet des projets desquels nous voulons être fiers. Nous sommes prêts à aider les pays en voie de développement, nous sommes d'accord là-dessus.

On met entre les mains de l'ACDI une somme de 770 millions de dollars, ce qui est le troisième poste en importance du budget canadien, ce qui est plus que celui du ministère de l'Agriculture, afin d'aider des pays qui sont dans l'extrême misère, dans l'extrême sécheresse ou dans la pauvreté, où des milliers de personnes meurent de faim. Monsieur le président, de jeunes Canadiens sont prêts à se dévouer, à donner une partie de leur temps pour y aller. Ils sont prêts! Mais appuyons-les et cessons de jouer aux fous avec eux.

Monsieur le président, je ne sais pas combien de députés à la Chambre ont déjà mis la main sur le guide de l'expert. C'est ainsi qu'on appelle un coopérant. Il s'agit d'un document pour circulation interne, portant le numéro 550, qui donne aux coopérants la marche à suivre.

Monsieur le président, une fois qu'un député a lu ce guide, il est en droit de se poser des centaines de questions relatives à l'administration, puisque le guide de l'expert est finalement une sorte de farce monumentale.

L'ACDI

Monsieur le président, voilà la raison pour laquelle je ne veux pas prendre davantage le temps de la Chambre. Tout ce que j'ai à dire actuellement en ce qui a trait à l'ACDI, c'est du négativisme de A à Z à cause des preuves que j'ai en main. Il me semble que le ministre devrait en profiter aujourd'hui pour nous donner l'assurance qu'il répondra à la question que je lui ai posée l'autre jour. Je lui demande à nouveau de nous assurer qu'il ordonnera une enquête immédiate sur le projet complexe d'éducation télévisuel à la Côte d'Ivoire.

Il va se rendre compte que ce que je lui dis actuellement est vrai. Je peux lui fournir des informations s'il en a besoin. Je suis prêt à coopérer avec lui, et il va pouvoir se poser des questions sur d'autres projets afin qu'on en vienne à être fier de l'aide que nous apportons aux autres pays.

Monsieur le président, en terminant, il y a des choses que je voudrais dire, en six points très brefs. Avec les informations dont je dispose, je peux conclure ceci: Il y a des coopérants qui se présentent dans un pays d'accueil venant du Canada sans visa de service. Ils ont donc des problèmes à l'aéroport. Cela n'est pas prévu par l'ACDI. Je peux citer des noms. Il y a des coopérants qui partent avec aucun contrat dans leur poche. Je ne sais pas si l'honorable député de Sainte-Marie (M. Dupont) irait travailler dans de telles conditions. Des coopérants sont étonnés de se voir résilier leur contrat par l'ACDI à cause de la rotation du personnel, et ce sans avertissement. On envoie un coopérant canadien dans un pays, et par la suite il reçoit une résiliation de son contrat, et est obligé de signer un nouveau contrat.

Quatrièmement, des promesses de contrat ne sont pas tenues par l'ACDI. Par exemple, M^{me} Gabrielle Robert devait se voir accorder un contrat, et elle se trouve sans travail une fois rendue là-bas. Monsieur le président, je peux même donner des noms de Canadiens coopérants qui sont en chômage dans les pays où on les envoie.

Enfin, certains coopérants ne travaillent pas à l'endroit qui leur avait été assigné avant leur départ du Canada. Par conséquent, les coopérants doivent se chercher du travail une fois qu'ils sont rendus là-bas. J'ai même connu le cas d'un professeur d'éducation physique qui s'est rendu dans un certain pays. Il s'est présenté à l'école qu'on lui avait assignée selon son contrat, et on lui a répondu: «Nous n'avons pas de travail pour vous, monsieur. Peut-être en trouverez-vous à l'école voisine.» Alors, le professeur en cause, que je peux nommer, est allé à l'école voisine. On lui a répondu: «Monsieur, nous ne pouvons pas vous engager car nous avons déjà un professeur d'éducation physique. Mais si vous alliez dans une autre ville, vous pourriez peut-être trouver de l'emploi.» Finalement, le professeur en cause est allé au ministère de l'éducation nationale de ce pays. On l'a embauché, et finalement l'ACDI a résilié son contrat. On l'a ramené au pays.

On a réussi, pour employer une expression de chez nous, à écœurer un jeune Canadien qui voulait donner beaucoup de son temps, de sa santé et de ses connaissances pour aider des gens qui sont dans la misère et qui ont besoin de notre aide.

Monsieur le président, je dis que ce genre d'aide est une honte. Je dis que le ministère devrait agir au lieu de se vanter, comme Paul Gérin-Lajoie le fait, de disposer de 707 millions. Cela paraît bien, monsieur le président. Si c'est si important pour lui, la valeur humaine, qu'il commence donc par s'occuper de ses coopérants et par faire en sorte qu'ils donnent vraiment le meilleur d'eux-mêmes et soient fiers de le donner plutôt que de faire comme actuellement.